



RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD
CANTON D'AUDINCOURT

Commune de SELONCOURT

**ARRÊTÉ MUNICIPAL N° -2026-04-22-77-
PORTANT SUR LA DESTRUCTION DE RENARDS**

Mathieu GAGLIARDI, Maire de la commune de Seloncourt,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-21, 9^{ème} alinéa et L2212-2 ;

Vu les articles L.427-1 à L.427-11 du Code de l'Environnement, et tout particulièrement ses articles L.427-4 et L.427-5 ;

Considérant qu'il convient, dans un souci de sécurité et de santé publique, de contrôler la divagation et l'errance d'un ou plusieurs renards à proximité des habitations,

ARRETE

Article 1er : Monsieur Fabien VUILLAMIER, lieutenant de louveterie, est autorisé à effectuer des tirs de destruction, de jour comme de nuit, sur des renards qu'il jugera susceptibles de porter atteinte à la santé publique, au sein de la commune et de sa périphérie.

Article 2 : A l'issue de l'opération, le lieutenant de louveterie dressera un compte-rendu relatant le nombre et l'état de santé des animaux abattus.

Article 3 : Cet arrêté aura une validité de 15 jours à compter du Lundi 27 Avril 2026

Article 4 : Le présent arrêté sera porté à la connaissance des administrés par voie de publication dans les formes ordinaires et aux lieux accoutumés, notamment à la porte de la Mairie.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Préfet, dans les deux mois suivant sa notification. Un recours contentieux peut être déposé auprès du tribunal administratif de Besançon, également dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé, l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite.

Article 6 : Monsieur le Maire de Seloncourt et Fabien VUILLAMIER, lieutenant de louveterie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet, Monsieur le Commissaire de Police de l'arrondissement de Montbéliard, Fabien VUILLAMIER, lieutenant de louveterie.

Fait à Seloncourt, le 23 avril 2026

Le Maire
Mathieu GAGLIARDI



Arrêté affiché le : 24 avril 2026

AGL 2026